

Préavis municipal no 7-2012 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 107'000.— pour financer l'achat et la mise en place d'un silo à sel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 7-2012 sollicitant l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 107'000.-- (cent sept mille) pour financer l'acquisition et la pose d'un silo à sel routier.

1. Situation actuelle

Les services communaux doivent maintenir le territoire communal en parfait état.

En hiver, l'entretien du réseau routier nécessite l'engagement de moyens mécaniques et l'épandage de sel pour éviter le verglas.

Les réserves de sel sont actuellement stockées à deux endroits.

- 1) Dans le hangar de l'ancienne déchetterie des Rossets. La commune y dispose d'un silo d'une capacité de 10 tonnes. Ce silo ne permet toutefois de charger que les petits véhicules de la commune, l'espace entre les pieds ne permettant le passage des véhicules de type REFORM.
- 2) Dans les silos de la commune voisine du Mont-sur-Lausanne, qui se trouvent à la déchetterie de la route de Penau. Nos véhicules munis de leurs saleuses s'y rendent chaque fois que nécessaire pour faire le plein. Notons que la vitesse de ces véhicules est limitée à 45 km/h.

En septembre 2010, la municipalité du Mont nous a communiqué qu'elle ne souhaitait plus à l'avenir stocker de sel destiné à notre commune. Pour l'hiver 2011-2012 l'accord a cependant été reconduit à bien plaisir.

Nous devons trouver une solution pour l'hiver prochain.

2. Exposé des motifs

Les besoins en sel sont naturellement dépendant des conditions météorologiques ; on notera à titre d'exemple que la commune a utilisé 38,8 tonnes de sel lors de l'hiver 2009-2010 et 18,4 tonnes pour l'hiver 2010-2011. Les deux tiers de ces consommations proviennent des silos du Mont.

Outre le fait que le stockage dont nous bénéficions ne sera plus possible, l'acquisition d'un silo de stockage du sel offrira plusieurs avantages.

- La commune sera autonome ; elle gèrera elle-même ses réserves de sel.
- Les trajets depuis le dépôt de la voirie pour aller charger les véhicules au Mont et au hangar des Rossets seront supprimés.
- Il s'en suivra une diminution du temps de chargement et une économie sur la consommation et l'utilisation des véhicules.
- L'achat et la livraison du sel se fera en vrac directement depuis les salines de Bex par camions de 20 tonnes.
- Les décomptes de consommation de sel avec la commune du Mont-sur-Lausanne ne seront plus nécessaires.

3. Le silo à sel

Au vu de l'expérience, il serait judicieux de disposer d'un silo à sel d'une capacité de 50 m3.

Nous nous proposons de l'installer sur le site de la STEP de Praz-Faucon, dans une zone proche d'une source d'alimentation électrique, facile d'accès et ne gênant pas l'exploitation de la station d'épuration.

Ainsi, les trajets depuis le dépôt de la voirie seront limités, permettant un déneigement et un salage de nos routes et trottoirs plus efficace et plus rapide.

Le silo est conçu en bois (épicéa-sapin) et imprégné par trempage au sel chrome-cuivre-bore.

Sa capacité de 50 m3 permettra aisément un remplissage au moyen de deux transports (40 tonnes) en été, période où le prix du sel est plus attractif.

Fabriqué par une société suisse, le silo comprend tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du chargement des saleuses.

Muni de quatre pieds, il sera installé sur un socle en béton. Les saleuses pourront ainsi s'arrêter sous le silo et faire le plein en un tour de main.

4. Coûts

- Silo d'une capacité de 50 tonnes avec chauffage de la trémie et de l'obturateur de vidange, entonnoir rétractable, marteau frappeur, miroir, gouttière d'écoulement, mesure de niveau et parafoudre	Fr. 71'500.00
- Enquête publique et frais d'ingénieur	Fr. 5'500.00
- Fondations, aménagement du site	Fr. 20'000.00
- Alimentation électrique	Fr. 6'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 4'000.00
Total TTC	Fr. 107'000.00

L'amortissement de l'investissement est prévu par un prélèvement sur le compte no 9282.12, fonds de réserve en attente d'affectation.

Les coûts d'entretien du silo (traitement du bois, petites réparations, etc.) estimés à une moyenne de Fr. 800.- par année.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 7 - 2012,
- oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr 107'000.-- pour l'acquisition et la mise en place d'un silo à sel sur la parcelle RF no 143 ;
- de financer cette réalisation par la trésorerie courante ;
- d'amortir la dépense par un prélèvement sur le compte no 9282.12, fonds de réserve en attente d'affectation.

Adopté en séance de Municipalité le 6 février 2012

LA MUNICIPALITE